

ANNEXE 6 :
Cartographie des ZNIEFF situées dans la zone d'étude



© SIG OREAL Nord-Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/202_ortho.WOR
Validé CSRPN avril 2011
Date de réédition : Juin 2011

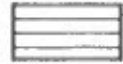
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Marais de Biache-St-Vaast à St Laurent-Blangy

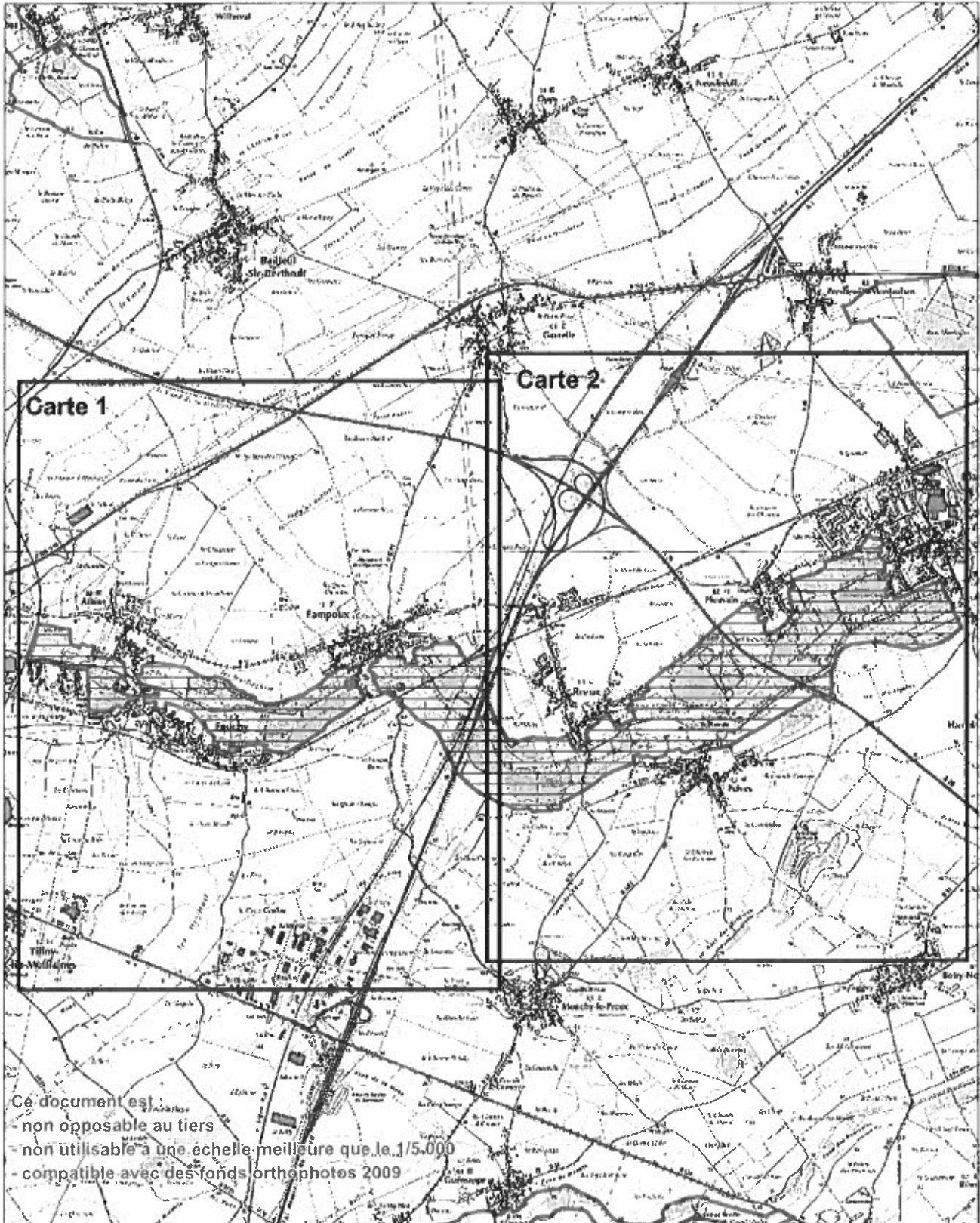
N° régional : 262

Validé CSRPN

Tableau d'assemblage



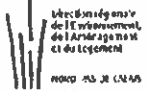
Autre ZNIEFFI



Ce document est
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5.000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009



© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/262_ortho.WOR
Validé CSRPN avril 2011
Date de réalisation : juin 2011
Echelle : 1/25 000



Service régional
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
Région Nord-Pas de Calais

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Marais de Blache-St-Vaast à St Laurent-Blangy

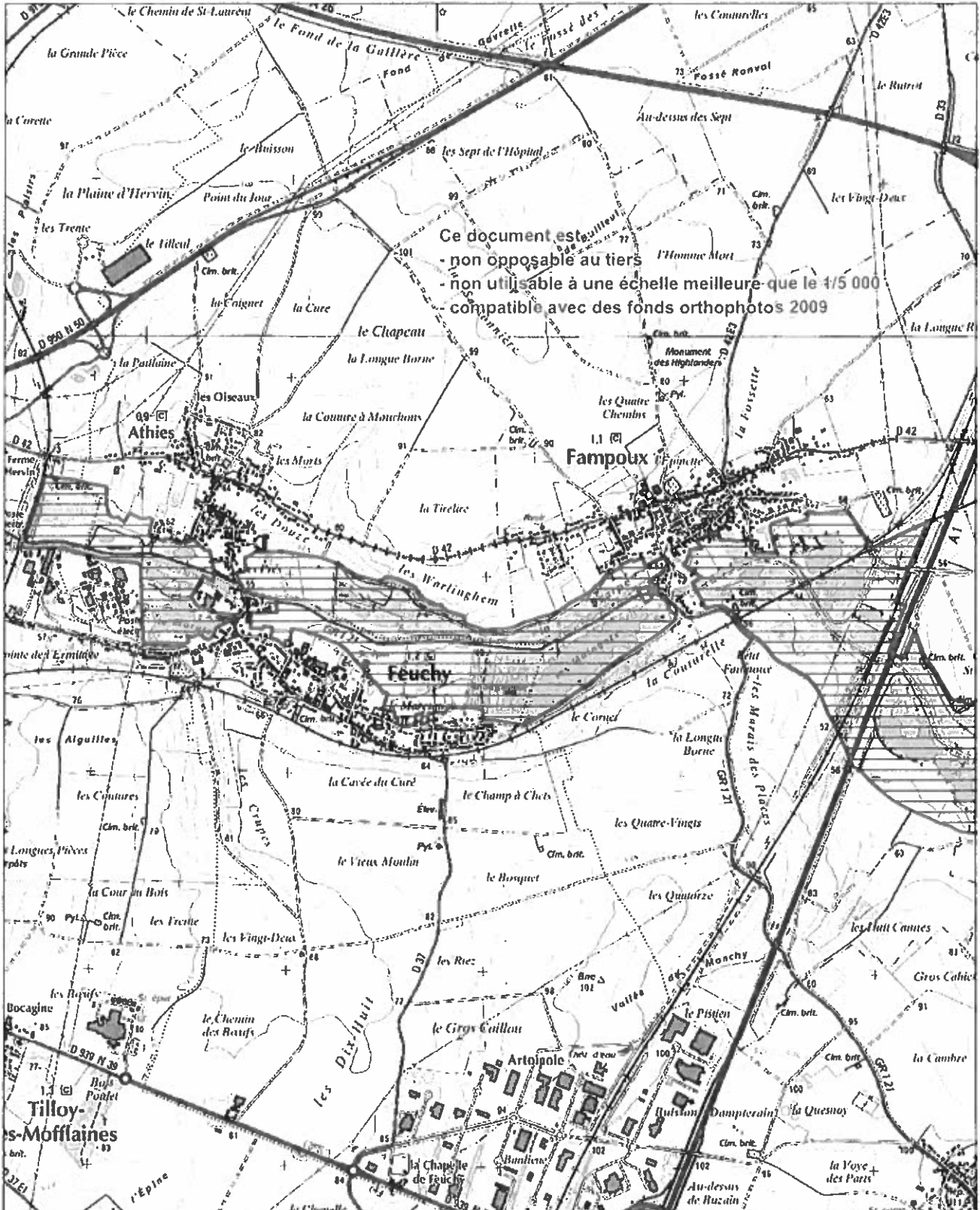
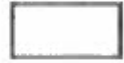
N° régional : 262

Validé CSRPN

Carte 1



Autre ZNIEFFI





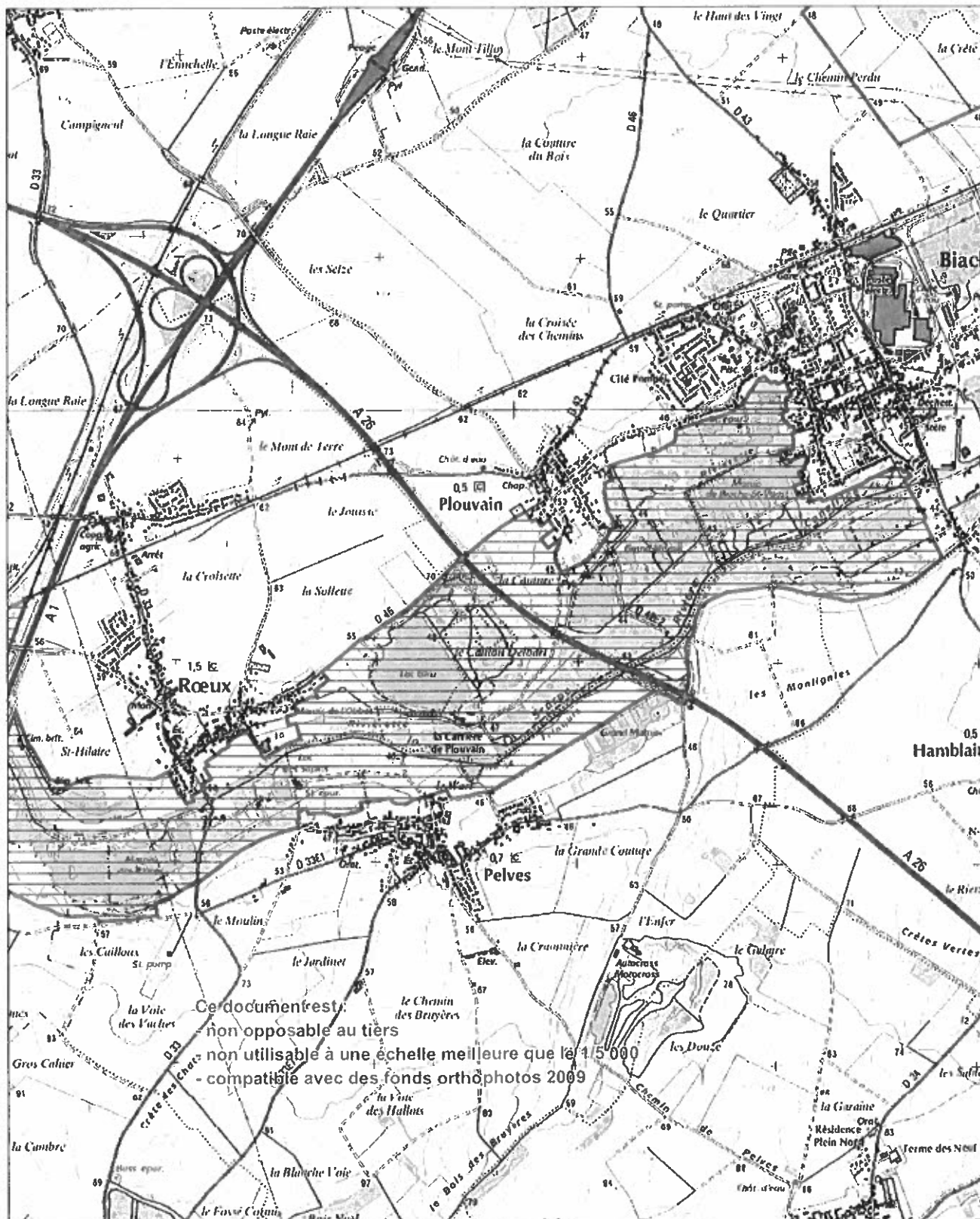
© SIG DREAL Nord-Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Géonim - NDelat262_ortho.WOR
Validé CSRPN avril 2011
Date de réalisation : juin 2011
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Marais de Biache-St-Vaast à St Laurent-Blangy
N° régional : 262
Validé CSRPN
Carte 2



Autre ZNIEFFI



Les marais de Blache-St-Vaast à St Laurent-Blangy

ZNIEFF de Type 1

N° Régional : 00000262

N° National : 310030060

Généralités

Année de description : 2011

Année de mise à jour : 2011

Altitude mini : 42

Altitude maxi : 70

Superficie en ha : 597,8

Directive Habitats : NON

Directive Oiseaux : NON

Nouvelle ZNIEFF : OUI

Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Cet ensemble de marais s'inscrit dans le système alluvial de la moyenne vallée de la Scarpe, en dessinant une continuité dans les espaces naturels humides et les boisements alluviaux, base fondatrice de la Trame verte et bleue. Bien que la plupart de ces marais ait été fortement perturbée et soit très aménagée pour diverses activités anthropiques (accueil du public, pêche, loisirs...), ces sites constituent un cœur de nature encore riche sur le plan de la biodiversité, abritant de nombreuses espèces végétales mais également animales parfois rares dans la région. A ce système de marais, s'ajoute le site particulier du Lac bleu, qui est une ancienne carrière d'exploitation de craie, constituant désormais un réservoir d'eau potable pour les populations voisines et qui est classée en espace naturel sensible. Ce site apporte au complexe alluvial des milieux bien différents abritant des cortèges intéressants d'espèces calcicoles et thermophiles (ex : Gesse hérissée (*Lathyrus hirsutus*) (espèce non déterminante de ZNIEFF, mais protégée et menacée d'extinction), Cotonnière pyramidale (*Filago pyramidata*), Galéopse à feuilles étroites (*Galeopsis angustifolia*), Herniaire glabre (*Herniaria glabra*)...). Grâce à cette diversité de conditions écologiques, cette ZNIEFF ne compte pas moins de 25 taxons déterminants de ZNIEFF, inféodés à divers habitats dont certains également déterminants de ZNIEFF tels que des mégaphorbiaies (Groupement à *Cirsium oleraceum* et *Filipendula ulmaria*), des prairies humides, des végétations amphibies (*Sagittario sagittifoliae* - *Sparganietum emersi*), des herbiers aquatiques (*Nymphaeo albae* - *Nupharetum luteae*), des friches, des pelouses sèches et même des habitats agricoles (*Papavero hybridi* - *Fumarietum densiflorae*), avec un cortège assez intéressant de messicoles. Parmi ces taxons, certains sont rares et protégés dans la région, tels que le Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*), le Scirpe des forêts (*Scirpus sylvaticus*), la Pesse commune (*Hippuris vulgaris*), le Jonc à fleurs obtuses (*Juncus subnodulosus*), le Mélampyre des champs (*Melampyrum arvense*)...

Ces reliques des marais de la vallée de la Scarpe ont une valeur patrimoniale régionale qui est indispensable à préserver, d'une part pour le caractère humide des habitats naturels qui sont extrêmement vulnérables, menacés par les drainages, l'eutrophisation et



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

44 rue de Tournai - BP 259 - 59019 Lille Cedex

tél : 03 20 13 48 48 - www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

la pollution des eaux du bassin versant et d'autre part leur qualité de sites d'accueil de l'avifaune, où l'on répertorie de nombreuses espèces.

Malgré une pression anthropique forte du fait du développement du mitage de la vallée alluviale par les installations de tourisme légères qui ne s'est pas atténué au cours de ces dernières années, le secteur du marais de Biaches Saint Vaast conserve des habitats favorables au développement de la faune. Il conserve un enjeu patrimonial fort pour l'avifaune pour cette partie de la vallée de la Scarpe 9 espèce déterminantes d'oiseaux fréquentent le site en période de reproduction et sont nicheurs possible à certains.

Cette ZNIEFF accueille une population de Blongios nain, qui bien semblant moins importante que celle de la Sensée souffre certainement d'un manque de prospection spécifique de cette espèce Un effort particulier sera réalisé dans les prochaines années. 5 espèces d'annexe I de la Directive oiseaux ont été inventoriées et fréquentent régulièrement la ZNIEFF. Bien qu'elles ne soient que nicheur possible, elles ont été inscrites car leur statut de nidification est certainement sous estimé en partie du à l'inaccessibilité de certains sites.

L'entomofaune présente également un grand intérêt puisque ce site accueille 7 espèces d'Odonates et une espèce d'orthoptères, toutes inféodées aux zones humides. *Conocephalus dorsalis* est assez commun dans la région Nord – Pas de Calais mais en priorité 2 dans la liste rouge de DEFAUTet SARDET (DEFAUT et SARDET, 2004) dans le domaine biogéographique concerné par la région.

L'intérêt faunistique est à la fois faunistique et entomologique puisque 9 espèces d'insectes ont été recensées sur le site, la majorité étant liée aux milieux aquatiques.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.13x22.4311 : eaux eutrophes x tapis de Nénuphars <i>Nymphaea alba</i> - <i>Nupharetum luteae</i> Nowinski 1928
31.81 : Fourrés médio-européens sur sol fertile <i>Rhamno catharticae</i> - <i>Viburnetum opuli</i> (Bon 1979) de Foucault 1991
37.1 : Communautés à Reine des prés et communautés associées Groupement à <i>Cirsium oleraceum</i> et <i>Filipendula ulmaria</i>
37.72 : Franges des bords boisés ombragés <i>Impatiens noli-tangere</i> - <i>Stachyion sylvatica</i> Görs ex Mucina in Mucina, Grabherr & Ellmauer 1993
44.3 : Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens <i>Alnion glutinoso - incanae</i> Oberdorfer 1953
44.332 : Bols de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes Groupement à <i>Fraxinus excelsior</i> & <i>Humulus lupulus</i>



<p>53.141 : Communautés de Sagittaires <i>Sagittario sagittifoliae - Sparganietum emersi</i> Tüxen 1953</p>
<p>53.16 : Végétation à <i>Phalaris arundinacea</i> cf. Groupement à <i>Rorippa amphibia</i> et <i>Phalaris arundinacea</i> Duhamel & Catteau In Catteau, Duhamel et al. 2009</p>
<p>53.21 : Peuplements de grandes Laïches (Magnocaricaies) <i>Magnocaricion elatae</i> Koch 1926</p>
<p>53.218 : Caricaies à <i>Carex pseudocyperus</i> <i>Carici pseudocyperi - Rumicion hydrolapathi</i> Passarge 1964</p>
<p>82.3 : Culture extensive <i>Papavero hybridi - Fumarietum densiflorae</i> Dupont 1999</p>
<p>Autres milieux</p>
<p>22.13x22.42 : eaux eutrophes x végétations enracinées immergées</p>
<p>22.13x22.432 : eaux eutrophes x communautés flottantes des eaux peu profondes</p>
<p>22.33 : groupements à <i>Bidens tripartitus</i></p>
<p>22.12x22.411: couvertures de Lemnacées x eaux mésotrophes</p>
<p>22.13x22.411: couvertures de Lemnacées x eaux eutrophes</p>
<p>31.81 : fourrés médio-européens sur sol fertile</p>
<p>37.2 : prairies humides eutrophes</p>
<p>37.24 : prairies à Agropyre et Rumex</p>
<p>37.715 : ourlets riverains mixtes</p>
<p>37.72 : franges des bords boisés ombragés</p>
<p>38.1 : pâtures mésophiles</p>
<p>38.22 : prairies de fauche des plaines médio-européennes</p>
<p>41.2 : chênaies-charmaies</p>
<p>41.21 : chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois</p>
<p>44.92 : saussaies marécageuses</p>
<p>53.1 : roselières</p>
<p>53.14 : roselières basses</p>



53.15 : végétation à <i>Glycera maxima</i>
53.212 : cariçales à laiche aigüe et communautés s'y rapportant
53.2121 : cariçales à Laiche aigüe
53.218 : cariçales à <i>Carex pseudocyperus</i>
53.4 : bordures à <i>Calamagrostis</i> des eaux courantes
82.11 : grandes cultures
83.32 : plantations d'arbres feuillus
83.321 : plantations de Peupliers
84.3 : petits bois, bosquets
87.2 : zones rudérales

Communes

62 ATHIES
62 BIACHE-SAINT-VAAST
62 FAMPOUX
62 FEUCHY
62 PELVES
62 PLOUVAIN
62 RCEUX
62 SAINT-LAURENT-BLANGY

Administration

Critères de délimitation

Le périmètre proposé pour cette nouvelle ZNIEFF de type I s'étend du marais de Biache-St-Vaast au Parc d'Immercourt de Saint-Laurent-Blangy.

L'ensemble de marais proposé ici est déjà intégré dans la ZNIEFF de type II « Vallée de la Scarpe entre Arras et Vitry- en- Artois ». La valeur et l'intérêt patrimonial de ce type d'écosystème riche en espèces et en végétations menacées justifie la création d'une ZNIEFF de type I.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

30 Domaine communal



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de Tournai – BP 259 – 59019 Lille Cedex
tél : 03 20 13 48 48 – www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr



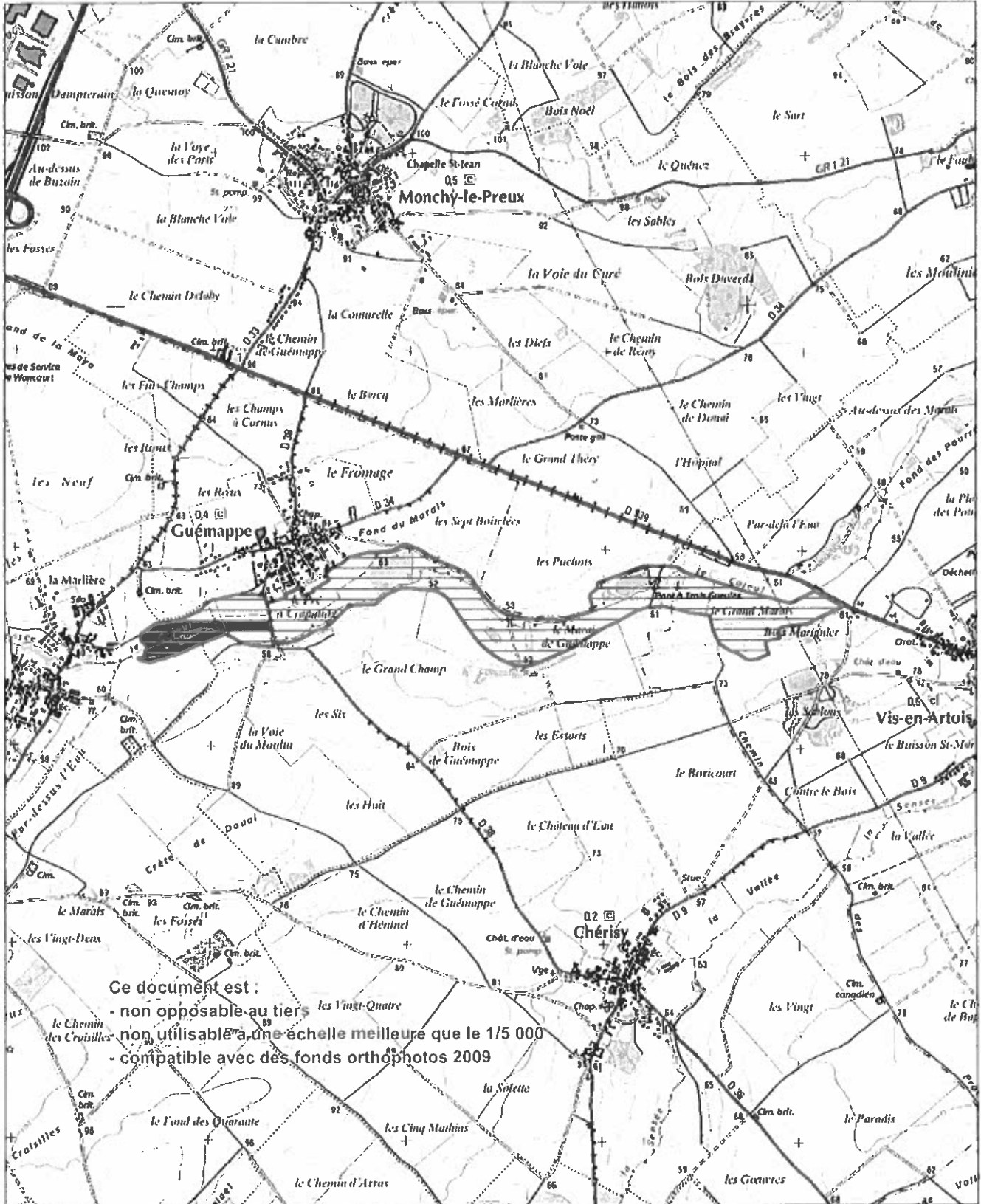
© SIG DREAL Nord-Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Géonon: NDelaun012_11_ortho.WOR
Validé CSRPN avril 2011
Date de réalisation: juin 2011
Echelle: 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Marais de Wancourt-Guemappe
N° régional : 012-11
Validé CSRPN



Autre ZNIEFFI



Marais de Wancourt-Guemappe

ZNIEFF de Type 1

N° Régional : 00120011

N° National : 310030032

Généralités

Année de description : 2011

Année de mise à jour : 2011

Altitude mini : 51

Altitude maxi : 70

Superficie en ha : 75,68

Directive Habitats : NON

Directive Oiseaux : NON

Nouvelle ZNIEFF : OUI

Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Situé dans la petite vallée du Cojeul, prémisses de la Sensée, cet ensemble constitue un vaste espace humide ceinturé par un environnement d'openfield dominé par l'agriculture intensive.

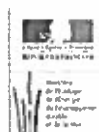
Ce marais est composé d'un remarquable complexe de prairies alluviales anciennement exploitées, à courtes périodes d'inondations. Il est ponctué de mares de chasse. Quelques hauts fourrés de Saule blanc colonisent de manière éparse les espaces ouverts.

Il héberge plusieurs végétations aquatiques, amphibies et hygrophiles de plus ou moins grande valeur, caractéristiques du système alluvial.

La mégaphorbiaie relevant de l'*Urtico dioicae* - *Phalaridetum arundinaceae* est l'élément phytocénotique le plus remarquable de part sa grande extension surfacique sur le site. Végétation généralement cantonnée aux rives des cours d'eau, elle trouve sur le marais les conditions optimales pour son expression au niveau des zones inondables à crues épisodiques. Largement dominée par la Baldingère (*Phalaris arundinacea*), elle est accompagnée par plusieurs centaines de pieds de Grande ciguë (*Conium maculatum*), espèce assez rare dans la région.

Les plans d'eau sont en grande partie asséchés l'été. Les végétations aquatiques se développent essentiellement durant la période printanière. Un herbier flottant à lentilles (*Lemnion minoris*) se mélange avec un herbier aquatique enraciné relevant du *Ranunculion aquatilis*. Quelques rares callitriches complètent la végétation aquatique de ces mares avec quelques individus de la seule espèce aquatique déterminante de ZNIEFF présente sur le site, le Potamot fluet (*Potamogeton pusillus*).

Une végétation annuelle des vases exondées colonise les plans d'eau. Cette communauté se développe de l'été jusqu'à l'automne sur les substrats plus ou moins vaseux restant toujours humides, au moins en profondeur. Elle est dominée par des plantes annuelles, essentiellement des dicotylédones. Notons la présence sur ces berges exondées de la deuxième plante déterminante de ZNIEFF du site : le Rorippe des marais (*Rorippa palustris*).



De surface réduite, cette ZNIEFF n'abrite pas une diversité floristique et phytocénotique importante. Au total seulement 1 végétation (végétation aquatique du *Potamion pectinati* à *Potamogeton pusillus*, fragmentaire), et 2 taxons déterminants de ZNIEFF ont pu être recensés dans ce marais.

La vallée du Cojeul au sud de WANCOURT accueille deux espèces de batraciens et deux espèces d'insectes déterminantes toutes caractéristiques de milieux humides.

Le Pélodyte ponctué est dans la région en limite de son aire de répartition ce qui confère une importance particulière à tous les sites où il se reproduit.

La présence de populations d'odonates déterminants n'est pas prouvée de manière pérenne, notamment pour *Sympetrum flaveolum* (VANAPPELGHEM, 2005), néanmoins ces milieux aquatiques et amphibies doivent bénéficier d'une attention particulière.

Conocephalus dorsalis est assez commun dans la région Nord – Pas de Calais mais considéré comme menacé par DEFAUT et SARDET (2004) dans le domaine biogéographique concernant par la région.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.1x22.42 : eaux douces x végétations enracinées immergées <i>Potamion pectinati</i> (Koch 1926) Ilbert 1931 à <i>Potamogeton pusillus</i> , fragmentaire
Autres milieux
22.1 x22.432 : eaux douces x communautés flottantes des eaux peu profondes
31.8 : fourrés
37.715 : ourlets riverains mixtes
53 : végétations des bords des eaux

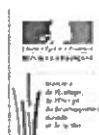
Communes

62 GUÉMAPPE
62 MONCHY-LE-PREUX
62 VIS-EN-ARTOIS
62 WANCOURT

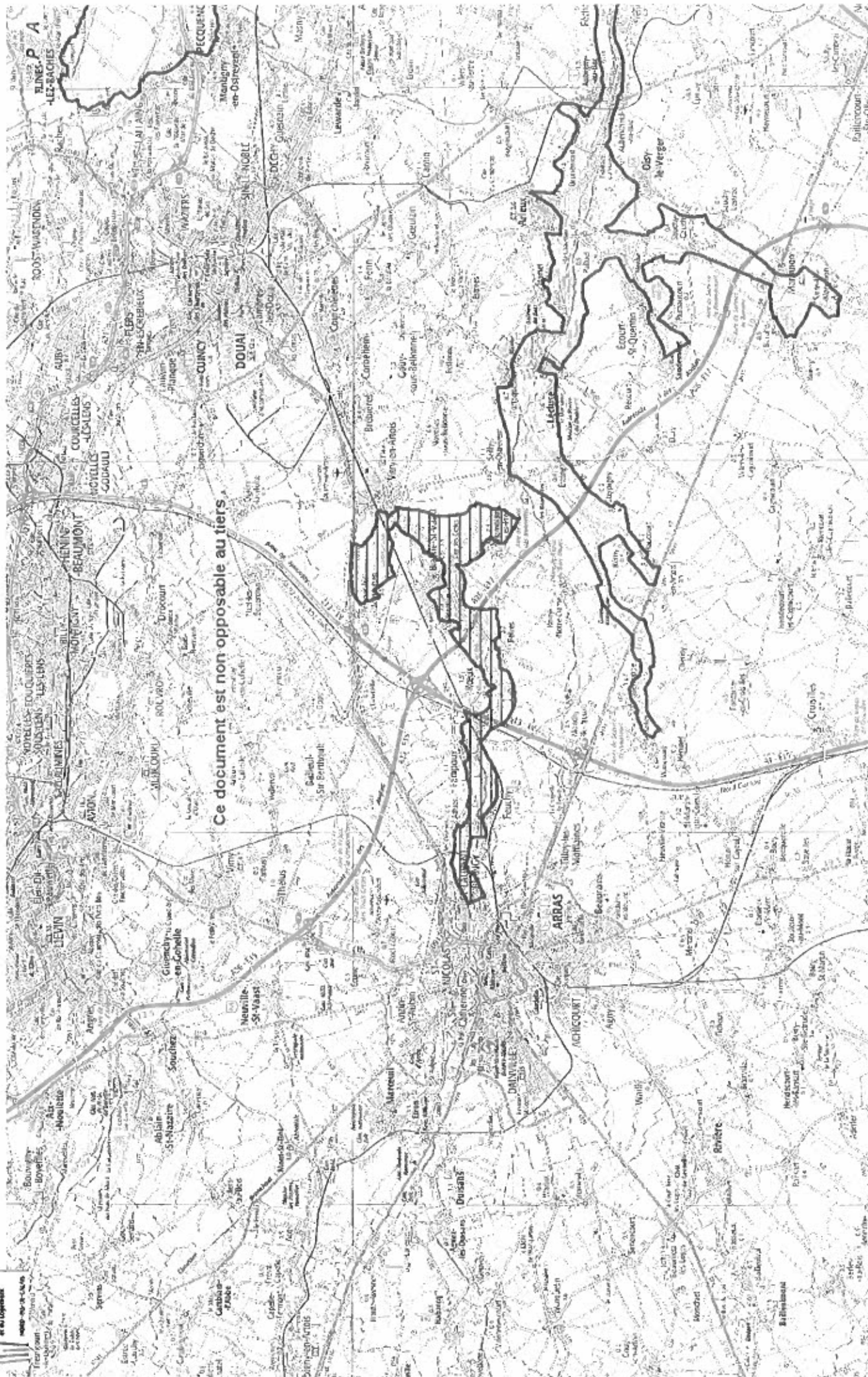
Administration

Critères de délimitation

Cette nouvelle ZNIEFF englobe un petit marais inondable ponctué de mares de chasse dans la vallée du Cojeul à l'ouest de la commune de Guémappe. Cette zone présente



Vallée de la Scarpe entre Arras et Vitry-en-Artois
N° régional : 134



Ce document est non opposable au tiers



Vallée de la Scarpe entre Arras et Vitry en Artois

ZNIEFF de Type I

N° Régional : 01340000

N° National : 310013375

Généralités

Année de description : 1989

Année de mise à jour : 2010

Altitude mini : 43

Altitude maxi : 62

Superficie en ha : 1529

Directive Habitats :

Directive Oiseaux :

Nouvelle ZNIEFF : NON

Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Vaste éco-complexe alluvial inondable plus ou moins tourbeux regroupant un ensemble de marais et d'étangs d'intérêt biologique variable, les sites les plus remarquables étant le marais de Vitry en Artois (ZNIEFF 01340001 de type I), le marais du pont à Roeux et le secteur d'anciennes tourbières de Plouvain et Biache-Saint-Vaast (ce dernier abritant par ailleurs un important site préhistorique)

Bien que parfois très humanisés et fréquentés, les marais, qui jouent un rôle écologique majeur dans le contexte de la plaine agricole d'Arras (très appauvrie en espaces naturels), abritent encore tout un cortège d'espèces animales et végétales typiques des divers habitats qui composent cette vallée (habitats aquatiques, amphibies et prairiaux humides de différents niveaux topographiques, roselières mégaphorbiaies, bois tourbeux...), parmi elles, on peut citer plusieurs espèces rares de la flore et de la faune régionales (sarcelle d'été, Busard des roseaux ...pour l'avifaune, Triton crêté ...pour les amphibiens, *butomus umbellatus*...pour la flore).

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.12x22.323 : Eaux mésotrophes x Communautés naines à <i>Juncus bulbosus</i> <i>Nanocyperion flavescens</i> Koch ex Libbert 1932
22.12x22.411 : Eaux mésotrophes x Couvertures de Lemnacées <i>Ricciocarpetum natantis</i> (Segal 1963) Tüxen 1974
22.12x22.414 : Eaux mésotrophes x Colonies d'Utriculaires



Groupements à <i>Utricularia gr. vulgaris</i>
37.1 : Communautés à Reine des prés et communautés associées Groupement à <i>Cirsium oleraceum</i> et <i>Filipendula ulmaria</i>
53.112 : Phragmitaies sèches <i>Solano dulcamarae</i> - <i>Phragmitetum australis</i> (Krausch 1965) Succow 1974
53.2151 : Cariçaies à <i>Carex elata</i> <i>Caricetum elatae</i> Koch 1926
Autres milieux
37.2 : prairies humides eutrophes
38.1 : pâtures mésophiles
38.2 : prairies à fourrage des plaines
44.92 : buissons de saules de marais
53.2 : communautés à grandes laches
81.2 : pâturages humides améliorés
82.1 : culture intensive
83.321 : plantations de peupliers
89.22 : fossés et petits canaux

Communes

62 ATHIES
62 BIACHE-SAINT-VAAST
62 FAMPOUX
62 FEUCHY
62 FRESNES-LÈS-MONTAUBAN
62 HAMBLAIN-LES-PRÉS

62 PELVES
62 PLOUVAIN
62 RCEUX
62 SAINT-LAURENT-BLANGY
62 VITRY-EN-ARTOIS

Administration

Critères de délimitation

Le périmètre a été maintenu tout en s'assurant que l'entièreté des ZNIEFF de type I soit incluse dans la ZNIEFF de type II.

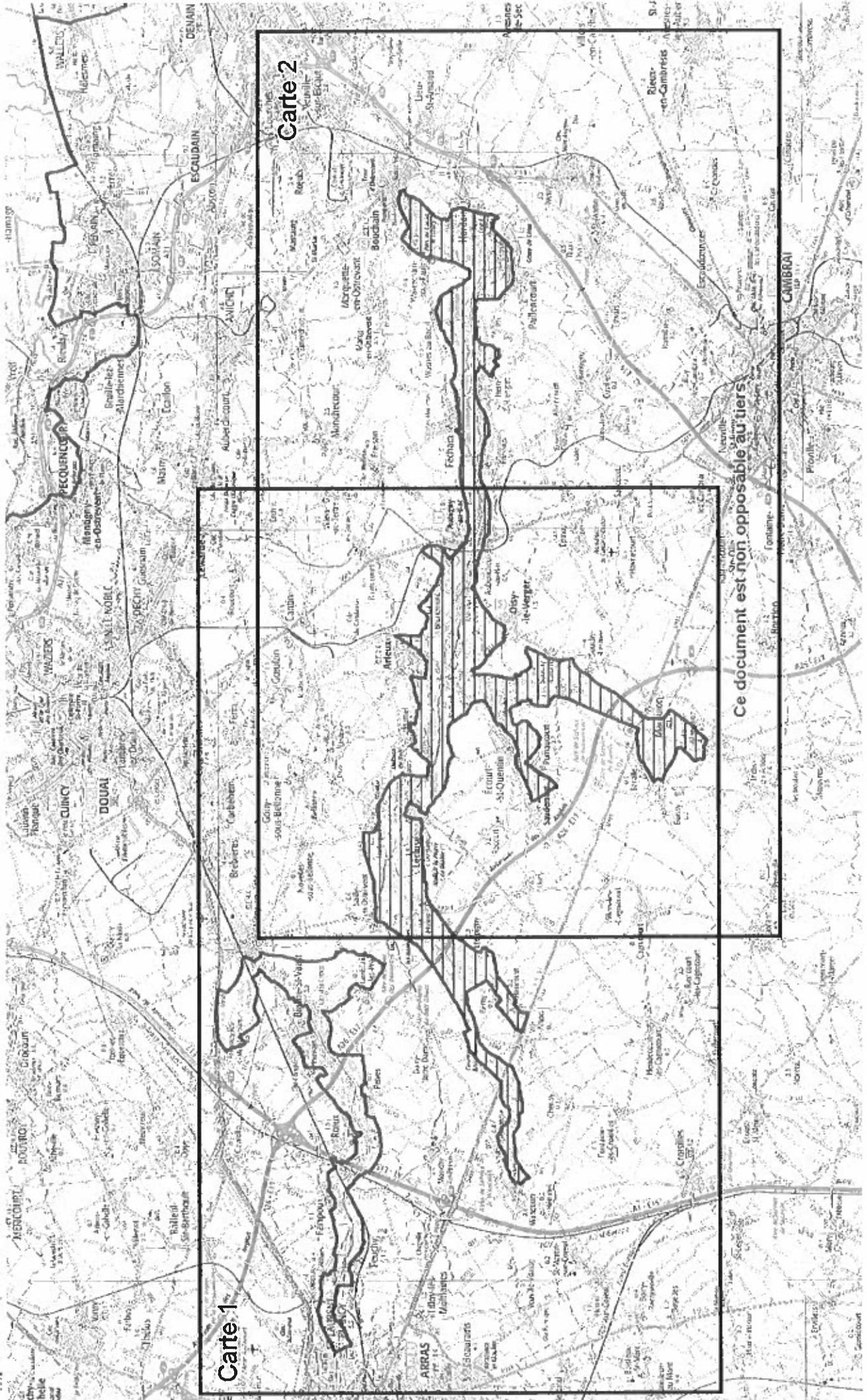
Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de Tournai – BP 259 – 59019 Lille Cedex
tél : 03 20 13 48 48 – www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

**Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2
2ème génération**
Complexe écologique de la vallée de la Sensée
N° régional : 012 Validé CSRPN
tableau d'assemblage

AUTRE ZNIEFF II



Carte 1

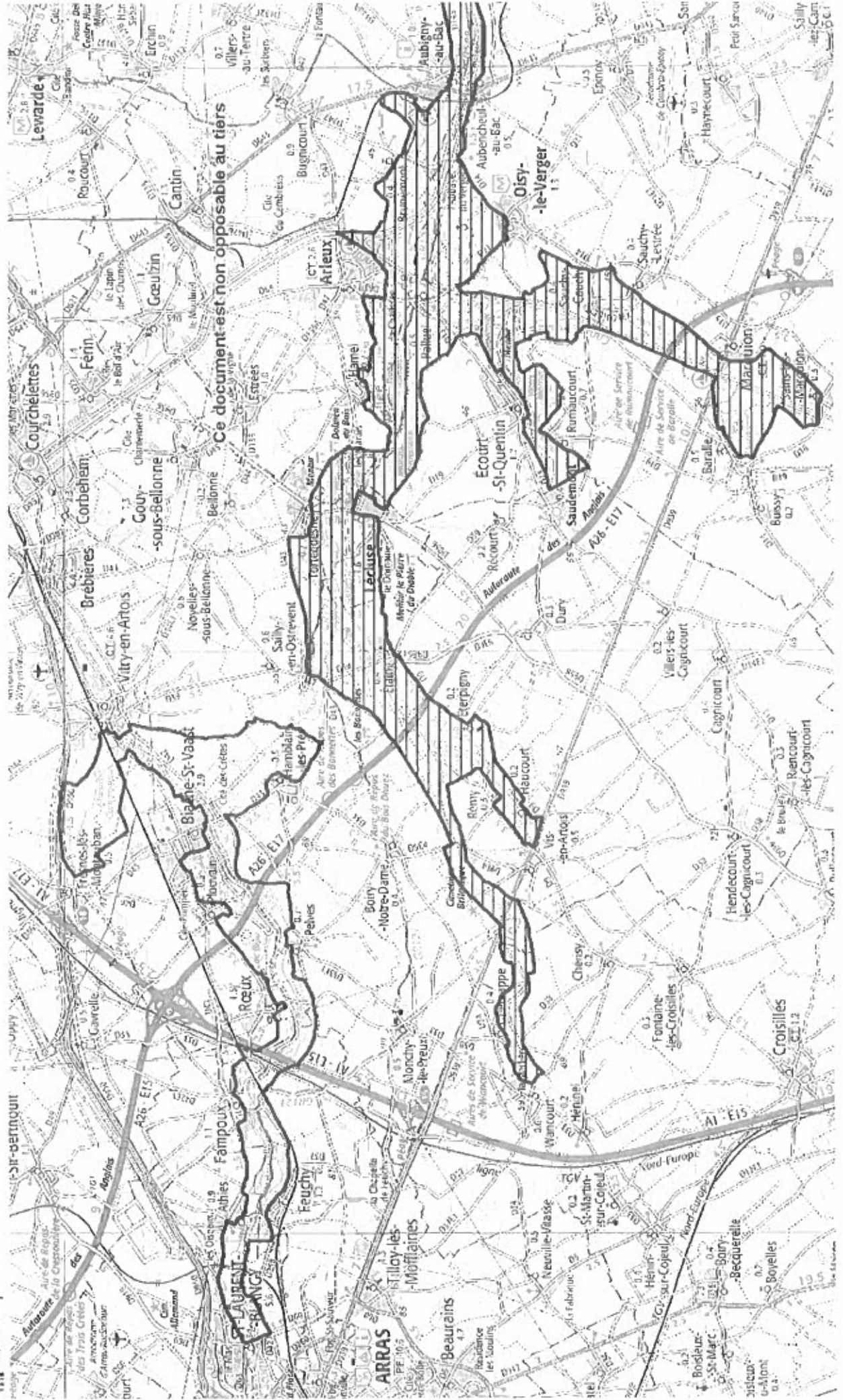
Carte 2

Ce document est non opposable au tiers

© SIC OREAL Nord Pas-de-Calais
 © IGN Scale 1:50 000 MEDDTL 2016
 Océdon : NDR16RZNIIEFFI012.WOR
 Vallée CSRPN avril 2011
 Date de validation : août 2011
 Echelle : 1:100 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2
2ème génération
Complexe écologique de la vallée de la Sensée
N° régional : 012 Validé CSRPN
Carte 1

Autre ZNIEFF II



Ce document est non opposable au tiers

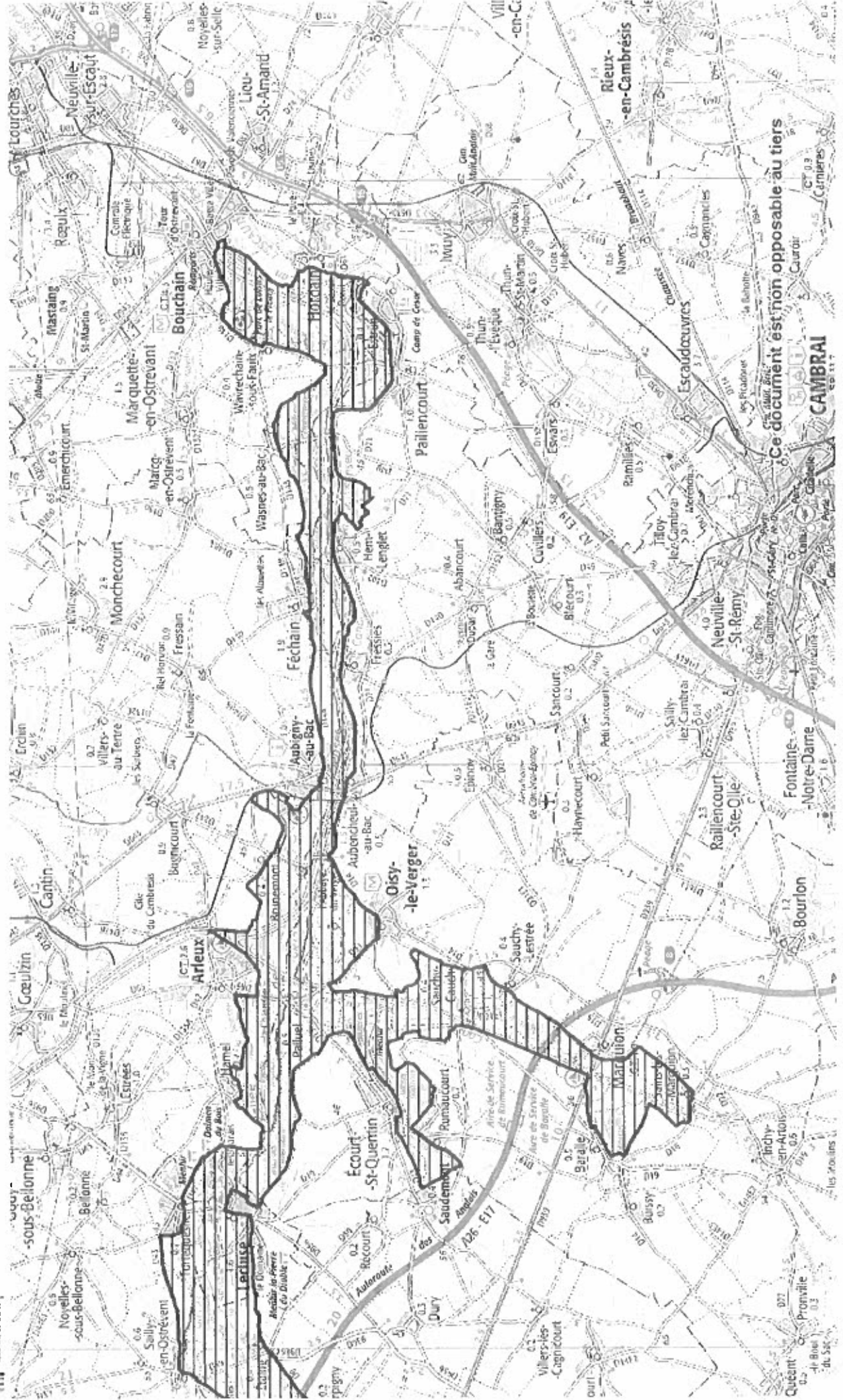


© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
 © IGN SNT0100 MEDDTL 2010
 Gestion : NDA snc/ZHEFFIM012.MDR
 Validé CSRPN avril 2011
 Date de réalisation : août 2011
 Echelle : 1/100 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2
 2ème génération

Autre ZNIEFF II

Complexe écologique de la vallée de la Sensée
 N° régional : 012 Validé CSRPN
 Carte 2



Ce document est non opposable au tiers

CAMBRAI

Le complexe écologique de la Vallée de la Sensée

ZNIEFF de Type 1

N° Régional : 00120000

N° National : 310007249

Généralités

Année de description : 1981

Année de mise à jour : 2010

Altitude mini : 30

Altitude maxi : 45

Superficie en ha : 4 701

Directive Habitats : NON

Directive Oiseaux : NON

Nouvelle ZNIEFF : NON

Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Le complexe écologique de la vallée de la Sensée s'étend sur plus de 20 kms depuis les communes de Remy et Haucourt jusqu'à la confluence de la rivière canalisée avec l'Escaut.

La vallée de la Sensée forme une longue dépression à fond tourbeux, creusée entre des plateaux aux larges ondulations ; Ostrevant au Nord, bas-Artois au Sud et Cambrésis à l'Est.

Le cours de la rivière a été façonné par l'homme au fil des siècles (d'étournement vers les étangs, travaux de creusement du canal...) ; les étangs, nés de l'exploitation de la tourbe dès le Xème siècle, sont essentiellement alimentés par la nappe.

Complexe de plus de 4 700 ha de zones humides, marais et étangs à cheval sur deux départements et dépendant de 35 communes, la vallée offre un paysage des plus verdoyants contrastant avec la monotonie des zones agricoles environnantes particulièrement dénudées.

Zone humide de très grande qualité biologique, la Vallée de la Sensée n'a guère d'équivalent dans la région Nord Pas-de-Calais. Avec ses 4 700 ha de biotope palustres dont 800 ha de plan d'eau, c'est un ensemble des plus originaux qui mérite sans conteste d'être préservé et géré avec précautions.

L'influence ancienne de l'homme associée à la dynamique naturelle de la végétation s'est traduite par une grande diversité de biotopes conférant à ce complexe tourbeux une valeur paysagère et une richesse biologique de premier ordre :

- une vingtaine de communautés végétales, dont certaines sont exceptionnelles, composent le paysage de cette vallée tourbeuse
- plus d'une cinquantaine d'espèces végétales (dont 24 sont aujourd'hui protégées)



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de Tournai – BP 259 – 59019 Lille Cedex

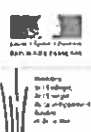
tél : 03 20 13 48 48 – www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

sont rares et parfois en régression importante suite à la disparition de leur milieu d'élection

- toute l'avifaune régionale des zones humides est présente dans la vallée, avec un cortège d'espèces remarquables, rares et menacées à l'échelle de la France.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.11 x 22.31 : Eaux oligotrophes pauvres en calcaire x Communautés amphibies pérennes septentrionales cf. <i>Ranunculo flammulae - Juncetum bulbosi</i> Oberdorfer 1957, "fragmentaire" - <i>Eleocharition acicularis</i> Pietsch 1967
22.12 ou 22.13x22.412 : Eaux mésotrophes ou eutrophes x Radeaux d' <i>Hydrocharis</i> <i>Hydrocharition morsus-ranae</i> Rübel ex Klika in Klika & Hadac 1944
22.12 ou 22.13x22.414 : Eaux mésotrophes ou eaux eutrophes x Colonies d'Utriculaires Groupements à <i>Utricularia gr. vulgaris</i>
22.12x22.323 : Eaux mésotrophes x Communautés naines à <i>Juncus bulbosus</i> <i>Nanocyperion flavescens</i> Koch ex Libbert 1932 à <i>Hypericum humifusum</i> et <i>Centaureum pulchellum</i>
22.12x22.411 : Eaux mésotrophes x Couvertures de Lemnacées <i>Ricciatum fluitantis</i> Slavnic 1956
22.12x22.414 : Eaux mésotrophes x Colonies d'Utriculaires <i>Lemno - Utricularietum australis</i> (th.Müller & Görs
22.13x22.411 : Eaux eutrophes x Couvertures de Lemnacées <i>Nymphaeo albae - Nupharetum luteae</i> Nowinski 1928
22.13x22.421 : Eaux eutrophes x Groupements à grands Potamots <i>Potametum lucentis</i> Hueck 1931
22.13x22.432 : Eaux eutrophes x Communautés flottantes des eaux peu profondes <i>Hottonietum palustris</i> Tüxen 1937 ex Roll 1940
24.1x24.4 : Lits de rivières x Végétation immergée des rivières <i>Veronico beccabungae - Callitrichetum platycarpae</i> Mériaux 1978 prov.
24.4 : Végétation immergée des rivières <i>Batrachion fluitantis</i> Neuhäusl 1959
31.81 : Fourrés médio-européens sur sol fertile <i>Crataego monogynae - Franguletum alni</i> Delellis 1979
35.21 : Prairies siliceuses à annuelles naines <i>Thero-Airion</i> Tüxen ex Oberdorfer 1957



37.1 : Communautés à Reine des prés et communautés associées Groupement à <i>Cirsium oleraceum</i> et <i>Filipendula ulmaria</i>
37.21 : Prairies humides atlantiques à subatlantiques <i>Eleocharis palustris</i> - <i>Oenanthe fistulosae</i> de Foucault 1984
44.3 : Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens <i>Alnion glutinoso</i> - <i>incanae</i> Oberdorfer 1953
44.911 : Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes <i>Peucedano palustris</i> - <i>Alnetum glutinosae</i> Noirfalise & Sougnez 1961
44.911 : Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes <i>Alnion glutinosae</i> Malcuit 1929
44.921 : Saussaies marécageuses à Saule cendré <i>Alno glutinosae</i> - <i>Salicetum cinereae</i> Passarge 1956
53.112 : Phragmitales sèches <i>Solano dulcamarae</i> - <i>Phragmitetum australis</i> (Krausch 1965) Succow 1974
53.12 : Scirpaies lacustres <i>Scirpetum lacustris</i> Allorge 1922 em. Chouard 1924
53.141 : Communautés de Sagittaires <i>Sagittario sagittifoliae</i> - <i>Sparganietum emersi</i> Tüxen 1953
53.21 : Peuplements de grandes Laïches (Magnocariçales) <i>Carici pseudocyperis</i> - <i>Rumicion hydrolapathi</i> Passarge 1964
53.216 : Cariçales à <i>Carex paniculata</i> "Caricetum paniculatae Wangerin 1916"
53.218 : Cariçales à <i>Carex pseudocyperus</i> <i>Cicuto virosae</i> - <i>Caricetum pseudocyperis</i> Boer & Sissingh in Boer 1942
54.2 : Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines) <i>Hydrocotylo vulgaris</i> - <i>Schoenion nigricantis</i> Royer in Bardat & al. 2004 prov.
54.21 : Bas-marais à hautes herbes "Thelypterido palustris - <i>Phragmitetum australis</i> Kuyper 1957 em. Segal & Westhoff in Westhoff & den Held 1969"
<i>Potamo perfoliati</i> - <i>Ranunculetum circinatis</i> Sauer 1937
Autres milieux
22.42 : végétation enracinées submergées
22.432 : communautés flottantes des eaux peu profondes



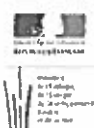
37.2 : prairies humides eutrophes
38.1 : pâtures mésophiles
38.2 : prairies à fourrage des plaines
41.2 : chênaies-charmaies
41.5 : chênaies acidiphiles
44.9 : bois marécageux d'aulnes et de saules
81.2 : pâturages humides améliorés
82.1 : culture intensive
83.321 : plantations de peupliers
86.41 : carrières
89.21 : canaux navigables
89.22 : fossés et petits canaux

Communes

59 ARLEUX
59 AUBENCHEUL-AU-BAC
59 AUBIGNY-AU-BAC
62 BARALLE
62 BOIRY-NOTRE-DAME
59 BOUCHAIN
59 BRUNÉMONT
62 CHÉRISY
62 ÉCOURT-SAINT-QUENTIN
59 ESTRUN
62 ÉTAING
62 ÉTERPIGNY
59 FÉCHAIN
59 FRESSIES
62 GUÉMAPPE
59 HAMEL
62 HAUCOURT
59 HEM-LENGLET

59 LÉCLUSE
62 MARQUION
62 MONCHY-LE-PREUX
62 OISY-LE-VERGER
59 PAILLENCOURT
62 PALLUEL
62 RÉMY
62 RUMAUCOURT
62 SAILLY-EN-OSTREVENT
62 SAINS-LÈS-MARQUION
62 SAUCHY-CAUCHY
62 SAUCHY-LESTRÉE
62 TORTEQUESNE
62 VIS-EN-ARTOIS
62 WANCOURT
59 WASNES-AU-BAC
59 WAVRECHAIN-SOUS-FAULX

Administration



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de Tournai – BP 259 – 59019 Lille Cedex
tél : 03 20 13 48 48 – www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr